

OBJET : Collecte des informations en vue de porter à connaissance.

REF : Votre courrier du 11 janvier 2018.

TXT n° 7 415/GEND/GGD60/SAI du 12 avril 2018.

Par courrier de référence, vous informez la gendarmerie que la Communauté de communes Thelloise a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du 11 décembre 2017. Vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de cette révision.

3 casernes de gendarmerie sont implantées parmi les 41 communes constituant la communauté de communes.

Il s'agit tout d'abord de la commune de Chambly où la caserne de gendarmerie est implantée au 468, avenue des Martyrs. Aucun projet immobilier n'est actuellement à l'étude sur cette caserne.

La 2ème commune concernée est celle de Cirès-lès-Mello où la brigade de gendarmerie est située 12ter, rue de la Station. Aucun projet immobilier n'est actuellement à l'étude sur cette caserne.

La 3ème commune est Noailles. La brigade de gendarmerie est située 3, impasse des Vignes de Longvilliers. Aucun projet immobilier n'est actuellement à l'étude sur cette caserne.

Je vous précise que les casernes de gendarmerie ne doivent souffrir d'aucune servitude d'utilité publique. Nous demandons le maintien en zone constructible de la zone d'implantation de ces 3 casernes existantes.

Bien que la gendarmerie soit impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel François BREMAND, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise

--



Adjudant-chef **GOUBIN Pascal**
Groupement de gendarmerie de l'Oise
Chef du service des affaires immobilières
Caserne WATRIN
5 bis, boulevard Saint-Jean - BP 30327
60021 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone:03.44.06.17.10